

Malakoff, le 09 juin 2025

Direction générale
Service achats

achats@epide.fr

Transmission dématérialisée

Objet : réponses aux questions complémentaires

Référence : 24.M036 – Prestation d'accueil et d'accompagnement des jeunes en situation précaire hébergés dans les centres EPIDE

DLRO : 16 juin 2025 à 12h00

La présente consultation a fait l'objet de questions complémentaires par des candidats.

Vous trouverez ci-dessous le détail des questions ainsi que les réponses apportées.

- Bonjour, nous avons téléchargé le dossier pour cet appel d'offre du lot 16, et nous constatons qu'il n'y a pas de DC1 OU DC2. Nous avons téléchargé que les pièces ci-jointes. Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas d'erreur → **Les formulaires de déclaration du candidat DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site du gouvernement via le lien suivant : [Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)**
- Bonjour, le document "BPU Bordereau de prix unitaires" évoque des coûts horaires TTC par agent, le doc parle aussi de personnel requis mais je ne vois pas d'indications sur les besoins définis en termes d'ETP. Est-ce à moi de définir les besoins en ETP ? **Le soumissionnaire assure en permanence la présence de deux agents (ou trois selon le cas d'espèce). Il lui appartient d'organiser la répartition de ses agents, à sa convenance.**
- Bonjour, les horaires sont définis "7h-21h" en journée, pour 2 professionnels requis. Mais combien en termes d'ETP ? et cela veut dire qu'un professionnel fait 7h et l'autre une vacation de 7h également ? ou alors c'est nous qui choisissons ? Merci. **Le soumissionnaire assure en permanence la présence de deux agents (ou trois selon le cas d'espèce). Il lui appartient d'organiser la répartition de ses agents, à sa convenance.**
- Quels sont les horaires de présence et de surveillance du prestataire durant une journée "CADRES" ? **Les horaires des journées CADRES seront déterminés en fonction de chaque centre au moment de la notification du marché.**
- Quels sont les horaires de présence et de surveillance pour un jour férié ? **Ce sont les horaires définis sur le BPU 7h-21h.**
- La nuit, deux personnels sont requis pour assurer la surveillance ? C'est bien cela ? Mais est-ce une veille debout ou une veille couchée ? Le ou les surveillants doivent rester debout "sans dormir" ou ils peuvent dormir ? **Il s'agit d'une veille debout. Les surveillants doivent rester debout pour surveiller les jeunes.**

Service achats